Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-213501596-20260504-D_2026_33-DE

LOURMAIS

COMMUNE DE LOURMAIS

Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 30 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :11 *Nombre de présents : 11* *Nombre de votants :11*	*Date de convocation :* *24 avril 2026*

L'an deux mil vingt-six, le 30 avril, à LOURMAIS le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lourmais.

Présents : Marie-Christine BLAIRE	*Virginie BURBAN*
Michel Henri GAUTIER	*Cédric BESNARD*
Julie SOUCHON-BRUNEL	*Michel Joël GAUTIER*
Albert MEUNIER	*Laurence ROGER - PICHON*
Marie-Françoise BORDIN	*François BORDIN*
Jérémie PELLE	

Absents excusés :	

Absents :	

Quorum requis : 6
Quorum atteint

Secrétaire de séance désignée : Virginie BURBAN

Début de séance à 20H30

****

2026-33- SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LINON : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE ET SUPPLÉANT

Rapporteur : François BORDIN

Dans le cadre du renouvellement de mandat qui vient d'intervenir, il est nécessaire de recomposer les organes délibérants d'un certain nombre de structures partenaires de la CC Bretagne romantique, et en particulier, le comité syndical **du Syndicat du bassin versant du Linon.**
En effet, la CC Bretagne romantique exerce depuis le 1er janvier 2018, en lieu et place des communes, la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). La CC

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-213501596-20260504-D_2026_33-DE

Bretagne romantique a fait le choix de transférer cette compétence aux 4 syndicats de bassin versant rayonnant sur son territoire dont le Syndicat de bassin versant du Linon.

Il revient au conseil de la communauté de communes Bretagne romantique de désigner les délégués qui siègeront au sein des comités syndicaux de bassin versant.

Pour composer le comité syndical du Syndicat de bassin versant du Linon, la communauté de communes doit désigner 19 délégués titulaires et 19 délégués suppléants.

Afin de permettre aux 19 communes de la CC Bretagne romantique d'être représentées au sein du comité syndical du bassin versant du Linon, le président et le bureau de la CC Bretagne romantique souhaitent que chaque commune concernée puisse proposer 2 élus communautaires ou municipaux (1 titulaire et 1 suppléant) pour représenter la CC Bretagne romantique au sein du comité syndical du bassin versant du Linon.

Par 9 voix pour et 2 abstentions, le conseil désigne M. François BORDIN titulaire et M. Michel Joël GAUTIER suppléant.

La Secrétaire de séance
Virginie BURBAN

Le Maire,
François BORDIN